

La présente déclaration dûment remplie doit être remise conformément à la partie 3 du paragraphe 98.3 (2) du Règlement de l'Ontario 63/09 en vertu de la *Loi sur les pesticides* par tout acheteur d'un pesticide de catégorie E qui n'est pas un vendeur titulaire d'une licence de vente de semences traitées.

**Renseignements sur l'acheteur**

Nom de famille

Prénom

Numéro de certificat de l'acheteur LAI

**Signature** J'ai pris en considération les principes de LAI et je dois acheter des pesticides de catégorie E.

Signature

Date (aaaa/mm/jj)